

à l'exploitation des mines d'or et de la mesure concernant le ministère des Corporations et de la Consommation. Voilà le programme pour demain et probablement aussi pour lundi. Nous annoncerons les autres travaux la semaine prochaine.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, je signale au leader du gouvernement de la Chambre qu'au lieu d'étudier le premier article qu'il a cité au sujet des Postes, il serait plus expéditif d'étudier tout d'abord le second et troisième articles et de passer à la résolution sur les Postes?

**L'hon. M. MacEachen:** Oui, monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord là-dessus. D'après moi, les députés estiment qu'ils peuvent régler ces questions assez rapidement. Après avoir approuvé cette proposition, nous pourrions avec la résolution sur les Postes.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre peut-il nous dire quand nous reprendrons, en comité plénier, l'étude du projet de loi sur la peine capitale?

**L'hon. M. MacEachen:** Je ne sais pas exactement quand nous reviendrons sur ce projet de loi en comité. Peut-être lundi ou mardi.

#### MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

#### LA POLLUTION—REPRÉSENTANTS FÉDÉRAUX À LA CONFÉRENCE PROVINCIALE DE TORONTO

**M. H. E. Gray (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le 16 novembre, j'ai posé la question suivante au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

A-t-on invité des fonctionnaires fédéraux à la conférence provinciale sur la pollution convoquée par le gouvernement de l'Ontario et qui aura lieu entre le 3 et le 5 décembre à Toronto?

Le ministre a fait la réponse suivante:

Monsieur l'Orateur, il y aura une réunion à Toronto pour faire suite à une conférence qui s'est tenue à Montréal: celle des ministres des ressources.

Il a conclu ainsi:

L'on n'y a pas invité de fonctionnaires fédéraux.

Le lendemain, c'est-à-dire le 17 novembre, j'ai posé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social la question suivante:

Hier, en réponse à une question que je lui ai posée, il a informé la Chambre que le gouvernement de l'Ontario n'a pas invité de fonctionnaires

fédéraux à la conférence sur la pollution qui aura lieu du 3 au 5 décembre, à Toronto. Étant donné l'urgence d'une collaboration active entre les deux paliers de gouvernement, le ministre voudrait-il faire savoir au gouvernement ontarien que ses fonctionnaires sont en mesure de collaborer avec leurs homologues provinciaux à cet égard?

D'après un article paru dans le *Windsor Star* du 9 novembre, la province d'Ontario va convoquer une conférence sur la pollution de l'air, de l'eau et du sol à la date que j'ai mentionnée. Cette conférence est organisée par le comité consultatif provincial du contrôle de la pollution composé des sous-ministres des divers ministères de la province d'Ontario chargés de chacun des aspects de la pollution.

La pollution est à la fois du ressort fédéral et provincial. Je le répète, pour mener à bonne fin la lutte contre la pollution, il faut une action concertée des deux paliers de gouvernement.

Quand j'ai posé ces questions, il me semblait, et il me semble encore, que le gouvernement d'Ontario aurait dû reconnaître tout de suite que, pour être vraiment efficace, la conférence exigeait la participation d'experts du gouvernement fédéral. Somme toute, certains problèmes de pollution ne sauraient être discutés, encore moins réglés, efficacement sans la participation et la collaboration des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Par exemple, ma ville, Windsor, s'inquiète vivement de la pollution de l'air venant d'outre-frontière. Certaines questions comportent la mise au point de normes nationales pour l'analyse du degré de pollution de l'air et de l'eau. En fait, comme le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social l'a signalé à la Chambre il y a quelques jours à peine, nous élaborons et mettons à l'œuvre, pour la première fois, un programme national d'échantillonnage de l'air.

On se demande si le fait d'accorder d'autres avantages fiscaux aux termes de lois fédérales et, à vrai dire, provinciales encouragerait l'industrie à accélérer ses efforts en vue d'éliminer la pollution de l'air et de l'eau attribuable à son activité. On se demande en outre si l'heure est venue de modifier la loi criminelle fédérale afin de prévoir de nouvelles sanctions dans les cas de pollution de l'air et de l'eau tant par des industries que par des particuliers. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a signalé récemment à la Chambre que son ministère compte un centre d'hygiène du milieu qui